Titre : **LE COMPLOT DE LA REINE BLANCHE** **1852**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Organisation**
Auteur : **TAXILE DELORD**	Origine : **Bibliothèque personnelle**
Référence : **HISTOIRE DU SECOND EMPIRE** **TOME 2** **GERMER BAILLIERE** **LIBRAIRE EDITEUR** **RUE DE L'ECOLE DE MEDECINE 17** **PARIS** **LONDES – NEW-YORK – MADRID** **1870**	Transcripteur : **MFR** Date : **2012**

Ancestramil

COMPLOT DE LA REINE-BLANCHE
1852

Les proscrits républicains, après avoir protesté contre l'avènement de **Louis BONAPARTE** à l'Empire, se préparèrent à le combattre.

Le gouvernement issu des trois conspirations de Strasbourg, Boulogne et Paris, pouvait-il être renversé par une conspiration ? Les exilés, habitués pour la plupart à conspirer sous **Louis-Philippe,** répondirent à cette question par l'affirmative. Le gouvernement de **BONAPARTE** leur parut attaquable à la fois par les conspirations militaires et par les conspirations civiles.

L'armée ne s'était pas ralliée tout entière et sans répugnance au coup d'Etat. Le général **CANROBERT**, uniquement retenu, disait-il, par le point d'honneur militaire, s'était engagé à se séparer du gouvernement après ce qu'il appelait le combat ; le maréchal **SAINT-ARNAUD** fut sur le point de donner sa démission à la suite des décrets du 22 janvier ; la citadelle de Lille avait servi de lieu de prison à un grand nombre d'officiers détenus pour refus de serment. Les exilés crurent donc d'abord à la possibilité de faire servir l'armée à leurs desseins ; ils comptaient particulièrement sur l'armée d'Afrique, et le dictateur sembla prévoir le danger qui pouvait lui venir de ce côté en insérant dans le décret d'expulsion de représentants « bannis du territoire français et de l'Algérie ».

Le général **BOSQUET** devait son avancement à la république, et il lui resta fidèle, du moins en pensée, jusqu'à la fin de la campagne de Crimée. Ce général exerçait sur les troupes d'Afrique une certaine influence dont ses anciens compagnons d'armes, restés ses amis politiques, espéraient profiter dans leurs tentatives contre l'Empire. Un plan de conspiration militaire a-t-il été tracé, des préparatifs sérieux ont-ils eu lieu pour le mettre à exécution ? L'histoire ne peut que le soupçonner, tant que les correspondances de plusieurs généraux de cette époque n'auront pas été publiées. Il est évident toutefois que le parti républicain ne devait pas s'attendre à exercer une action bien grande sur l'armée ; les conspirations militaires répugnaient d'ailleurs aux républicains de l'intérieur. Le nom du général **CAVAIGNAC** pouvait être utilement invoqué devant les soldats, mais n'était-ce pas déjà trop pour la France que l'armée se fût associée une fois à un coup de main contre le pouvoir ? Le général **CAVAIGNAC** en était trop sincèrement convaincu pour servir de point de ralliement aux conspirateurs de l'armée. Le bruit de la découverte d'un complot militaire à Saint-Omer circula cependant à la veille de la proclamation de l'Empire. Des officiers de la garnison de Lille formèrent, dit-on, le projet de frapper le dictateur dans un bal donné en son honneur à l'hôtel de ville. Ces complots, s'ils n'ont jamais été sérieux, ne trouvaient guère alors que des incrédules.

Le dictateur se tenait sur ses gardes, et sa police voyait partout des conspirateurs. Quinze cents billets d'un bal organisé à l'Ecole militaire ayant disparu du tiroir où ils étaient renfermés, la crainte d'un complot fit changer la couleur des cartes d'entrée ; une conspiration dont les membres se réunissaient dans une maison isolée de la Reine-Blanche, presque en face des Gobelins, ne tarda pas à être dénoncée. La police, en pénétrant dans cette maison, trouva les conspirateurs occupés à entourer des tubes en fonte de toile de coutil goudronnée destinés à remplir l'office de canons ; des perquisitions à leur domicile amenèrent la découverte d'une association ayant, d'après les feuilles du gouvernement, les plus vastes ramifications ; de nombreuses arrestations furent opérées. Le *Moniteur* déclara cependant quelques jours après qu'il ne fallait pas attacher une trop grande importance au complot de la Reine-Blanche. Le tribunal de police correctionnel n'en prononça pas moins, le 18 septembre 1852, les condamnations suivantes contre les accusés **VIGUIER**, ancien officier de marine, deux ans de prison (par défaut) ; **DURAND** père, trois ans ; femme **DURAND**, deux ans ; **DURAND** fils, quinze mois ; **CORBET**, trois ans ; **MENARD**, dix-huit mois ;

BERTHE, trois ans ; **PATE**, deux ans ; **CARPEZA**, deux ans ; **BRASSEUR**, vingt mois ; **MACHINAL**, dix-huit mois : **PELLETIER**, deux ans ; **GRADELET**, quinze mois ; femme **DESMARES**, deux ans ; **Henri FAVRE**, médecin, deux ans. Ces citoyens montrèrent une grande fermeté pendant les débats, et ils accueillirent le jugement aux cris de : *Vive la République !*

Ancestramil